



MEMBRE U.P.E.X.

BUREAU D'EXPERTISE AUTOMOBILE L.E.R.



MEMBRE I.E.A.

AGREE ASSURALIA



Conditions générales : Bureau d'Expertises automobiles L.E.R.

1. Nos conditions générales priment sur les éventuelles conditions générales de nos mandantes, sauf accord exprès et préalable de notre part.
2. Toute protestation doit être notifiée par courrier recommandé dans les 8 jours de la date de facturation indiquant les griefs.
3. Passé le délai de paiement indiqué sur la facture, toute facture totalement ou partiellement impayée produira, nonobstant l'article 1231 du code civil, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 10%.
4. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10% du montant resté impayé avec un minimum de 100€ par facture.
5. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.
6. En cas de retard de paiement, le prestataire demeure libre de suspendre ses services, sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne lui soit réclamée par le commettant.
7. Le prestataire est tenu à une obligation de moyen et non de résultat.
8. En cas de litige et contestation, le droit belge sera d'application exclusive et les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront les seules compétentes.

Téléphone : 02/376.85.59

BUREAU D'EXPERTISE L.E.R.

TVA : BE 0676.976.262

Site : www.experts-auto.be

E-mail : info@experts-auto.be

IBAN : BE02 0018 1633 8740